

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 15 h 04, à la salle du comité plénier, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, 3<sup>e</sup> étage, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV  
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Frédéric Brie, directeur en soutien aux activités d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Est absent: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement

L'avis de convocation ainsi que le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA4-2022-0165** Adoption de l'ordre du jour

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

Une période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et pour les questions reçues par courriel.

### **Propositions**

---

## Loisirs

---

**CA4-2022-0166 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec (Arrondissement de Charlesbourg) et *Le Partage des Laurentides inc.*, relative à la contribution financière pour l'opération du centre de ski de fond de Charlesbourg pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 - LS2022-186**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu :

- 1° D'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (Arrondissement de Charlesbourg) et *Le Partage des Laurentides inc.* relative à la contribution financière pour l'opération du centre de ski de fond de Charlesbourg, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° De demander au conseil de la ville d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de cette entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## Clôture

---

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 15 h 05, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Claude Lavoie  
Président de  
l'arrondissement